

COMPTE - RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX

SEANCE DU JEUDI 21 JANVIER 2010

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 16.01.2010

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11 (2 procurations)

L'an deux mil dix, le jeudi 21 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Buoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean - Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Barthélémy.

Absents : M. Chabaud Marc, Jean-Michel Chazine

A été élu secrétaire : M. Jean-Pierre Boyer

Ordre du jour

I] Délibérations :

- 1) Convention ATESAT avec la DDEA

II] Affaires courantes :

- 1) Réflexions sur le Budget Primitif 2010
- 2) Restes à réaliser 2009 (section d'investissement)
- 3) Réflexions sur l'intercommunalité
- 4) Statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal

III] Questions Diverses :

Les délibérations

**N° 10-01 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE
TECHNIQUE DE L'ETAT (ATESAT)**

Les affaires courantes

1) Réflexions sur le Budget Primitif 2010

Le compte de gestion devrait être reçu mi-février, le compte administratif sera alors édité. Il est proposé de réfléchir sur les opérations d'investissement en cours, ce sont les suivantes :

- opération 48 : acquisitions foncières
 - opération 8455 : travaux à l'église paroissiale
 - opération 8457 : modification du POS
 - opération 8458 : travaux au Fort
 - opération 8459 : travaux à La Tuilière et au Moulin Clos
- pour les acquisitions foncières : il s'agit cette année de payer à l'EPFR l'acquisition des anciennes colonies de Marseille (2 Contrats de Plan du CG, subvention ENS du CG et autofinancement communal) : 2 x 28 000 € + 32 000 € + 39 000 € = 127 000 €. Sachant que l'on a déjà versé à l'EPFR 106 000 € (4 CP du CG, soit 4 x 26 500 €). On règlera les 39 000 € d'autofinancement communal avec le FCTVA 2009 de 40 000 € à recevoir en juin
- pour l'église paroissiale, il reste à percevoir les soldes des subventions du CG (FDIE 2008) et du CR (Aménagement des territoires). Il est proposé de continuer l'opération cette année, par la peinture intérieure de l'église, et la réalisation d'une porte d'entrée en fer forgé afin de pouvoir l'aérer durant l'été. En ce qui concerne le mobilier, demeurent les RAR des Ets Baud pour l'autel baroque; la restauration des angelots et des gravures du chemin de croix est également possible
- pour la modification du POS, il faut continuer ce programme avec les RAR (étude des Cabinets Juventin et Aubry). Suivant le devenir de l'aléa « chute de blocs », il faudra peut-être mettre de l'argent supplémentaire dans cette opération
- pour les travaux au Fort, on continue en 2010 la 2^{ème} partie de la 2^{ème} tranche de travaux de l'ACMH. On attend le PAT de ce dernier et le feu vert de la DRAC. Le montant de cette 2^{ème} partie est en RAR, au total ce sera de l'ordre de 100 000 € TTC.
- pour les travaux aux anciennes colonies, il faut continuer le programme au Moulin Clos (eau, sanitaire, électricité, élagage et débroussaillage), où l'on a en recettes le FSL 2009 du CR. C'est encore une fois les RAR de l'année 2009.

L'opération d'investissement 46 (bâtiments communaux) est terminée, elle pourrait être remplacée par l'opération 8401 relative aux travaux à effectuer sur les bâtiments communaux, à ce titre le remplacement des volets d'un des logements est à prévoir.

2) Restes à réaliser 2009

Les recettes en RAR sur les opérations à reporter sont les suivantes :

- église paroissiale : restent à percevoir les subventions du CG et du CR
- voirie : restent à percevoir des recettes (CG et Etat) dans le cadre des Catastrophes naturelles (environ 10 000 €)
- travaux au Fort : reste à percevoir le solde de la subvention du CG (24 000 €) et le solde de l'indemnité parlementaire du Sénateur Milon (5 000 €)
- travaux aux anciennes colonies : reste à percevoir le FSL du CR (15 000 €), par contre il faut annuler le CP 2009 du CG (28 000 €) puisqu'il a été décidé de l'affecter aux acquisitions foncières

3) Réflexions sur l'intercommunalité

La commune de Gignac vient de rejoindre la CCPA qui compte désormais 15 membres, il ne manque plus que Buoux. La CCPJ (8 membres) est toujours en discussion avec la CCPA, il est préconisé d'attendre en ayant à l'esprit que nous sommes dans le bassin de vie du pays d'Apt.

4) Statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal

Après le départ de Lacoste et de Oppède il a fallu changer les statuts, mais rien ne change pour Buoux.

Les questions diverses

1) Bilan du Téléthon 2009

Il a eu lieu le dimanche 6 décembre, 109 petits déjeuners ont été servis à l'Auberge de la Loube et 126 déjeuners au Château (109 randonneurs et 53 non randonneurs); 2 430 € de recettes ont été remis aux organisateurs du Téléthon (2 280 € provenant des inscriptions au repas et 150 € de la vente des billets de tombola). La Commune de Buoux a dépensé 540 € pour ce Téléthon, tout s'est bien passé et l'aide des bénévoles de Saignon, Auribeau, Castellet, Sivergues, Léo Lagrange et du PNRL a été très appréciée.

2) Téléphonie mobile

Les Services de l'état nous ont demandé à un lieu d'implantation du relais permettant de desservir à la fois Sivergues et Buoux. La société SFR (Mr Granier de la DR de Lyon) doit venir à Buoux afin de faire le point sur ce dossier.

3) Centre de tri de Barbe Blanche

C'est un dépotoir qui sert à tous les habitants du plateau des Claparèdes. Il pourrait être tenté de l'aménager : barrières afin de créer un abri pour les containers à OM afin d'éviter l'éparpillement dû au vent, et création d'un caniveau et/ou d'un talus afin d'empêcher les camions et fourgons de débaler sauvagement. Il est rappelé que tous les mois les camions d'Apt, Saignon et Buoux effectuent une rotation afin de nettoyer ce lieu. En dernier ressort, l'emplacement de Barbe Blanche pourrait être supprimé, mais où mettre alors les containers à OM pour la population du plateau (dans le chemin du Pré Clau et dans celui de l'Oratoire) ?

4) Terrain « Rey / Markiewicz »

Une demande a été reçue de Mme Sylvie Markiewicz afin que certains de ses terrains (le long du chemin des Escoufines, les plus proches de la zone NB actuelle) soient mis en zone constructible. Cela demande une révision du POS, et depuis le 1^{er} janvier 2010 cela nécessiterait de transformer le POS en PLU.

Fin de la séance à : 21h